

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE ANNE FRANCK situé sur la commune de MIRIBEL.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Procédure et forme de marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Bacon (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 4Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Chorizo (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 4Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Jambon blanc (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 5Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Jambon fumé (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 5Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Jambon sec (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 5Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Jésus (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 2Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Pâté de campagne (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 5Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Pâté en croûte (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 8Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Rillettes (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 2Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Rosette (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 5Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Saucisson (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 5Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Saucisson à l'ail (réponse le 02/06/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 2Kg - 1 jours

de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : Bi-hebdomadaire

**Date limite de remise des offres :**

02/06/2026, à minuit.

## **Article 2 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour la période du 03/06/2026 au 30/06/2026

## **Article 3 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

**Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Mode de production des denrées (agriculture biologique ou équivalent) (Attestation du label biologique communautaire ou national ou équivalent) – 34%
- Performance en matière de protection de l'environnement (sans OGM) (Attestation d'engagement d'un produit sans OGM) – 30%
- Qualité du produit (traçabilité) (Certificat d'origine des matières premières) – 30%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 5%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 1%

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

**Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

**Coordonnées de l'acheteur :**

- COLLEGE ANNE FRANCK
- Fabien Fanget
- RUE DU FIGUIER
- 01700 MIRIBEL
- Responsable des achats : Francine LIOUX
- Téléphone :
- Courriel : cuisineannefrank@outlook.fr

## **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :  
Lyon